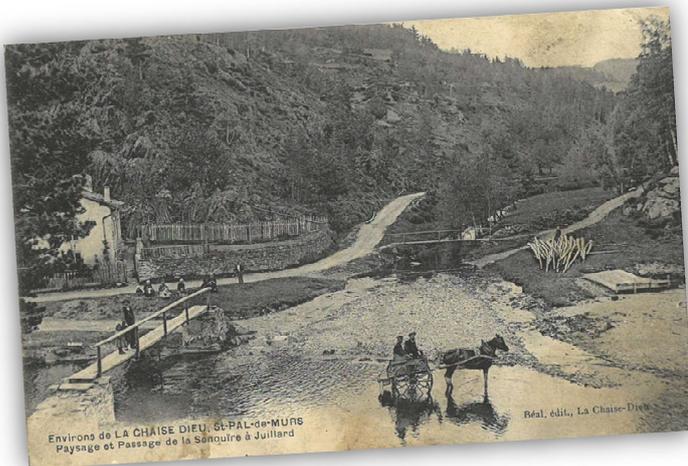


# ~Bulletin municipal~ Saint Pal de Senouire

Edition 2024



N'hésitez pas à contacter le Maire, les Adjointes, les Conseillers Municipaux ou la Secrétaire.

 09.75.83.57.18 //  06.85.96.49.46

 les lundis 10 h/12 h et 14 h/16 h

@mairiepalsenouire@orange.fr - [www.mairie-saintpaldesenouire.fr](http://www.mairie-saintpaldesenouire.fr)

Les informations contenues dans ce bulletin concernent les sujets traités en réunions publiques.

Ce Bulletin Municipal a été distribué par les conseillers municipaux.

Des exemplaires supplémentaires sont mis à disposition en mairie auprès de la secrétaire,  
responsable de la publication.

Tous les participants à l'élaboration du bulletin sont remerciés pour leur implication.

Bonne lecture...(I.P.N.S. Photos : Mairie)



Le Conseil Municipal a souhaité ouvrir une page pour les annonceurs dans son bulletin. Vous trouverez donc de bonnes adresses et des artisans, commerçants et fournisseurs qui méritent votre confiance. Souvent la Mairie a eu besoin de leurs services ou de leurs compétences.

En 2024, les entreprises de la commune ont été exonérées.

Les entreprises ayant participé financièrement en 2024 :

**AMPILHAC JULIEN – AU BON PAIN D'ALLEGRE – AUBERT SARL – CHAPUIS CRAPONNE/ARZON – DAVID CHARRAT – LE DELICE RUESSIEU – MARIE ET ALAIN ROSSIGNEUX – REVERDO – TECHNITHERM – TRANSP FOUILLIT ALAIN – TRESCARTES HERVE – VINCENT ET FILS – VITOGAZ FRANCE.**

Merci à eux !

Les entreprises de la commune :

ZIRKUS - CIRQUE - CIRCO

Faranuka



spectacles et animations  
lors de fêtes et célébrations

cours hebdomadaires et entraînements  
aux alentours de Saint-Pal-de-Senouire

07.84.23.04.99 - [cirque@faranuka.com](mailto:cirque@faranuka.com)

**VIGOUROUX Xavier**  
**Champignons**  
**Derrière l'église**

## AECL METALLURGIE

Vente et installation de produits leds  
Maintenance industrielle

Quissac  
Jean-Marie

Vedières  
43160 Saint-Pal de Senouire

06.22.10.12.83  
04.71.00.28.33

[arc-en-ciel-leds@outlook.fr](mailto:arc-en-ciel-leds@outlook.fr)



[www.arc-en-ciel-leds.com](http://www.arc-en-ciel-leds.com)



06.07.28.96.34 VILLAGE DE SERRES

**Ampilhac Julien**



**PLOMBERIE  
SANITAIRES**

**CHAUFFAGE  
TOUTES ÉNERGIES**

**ZINGUERIE  
GOUTTIÈRES**

**DÉPANNAGE  
ENTRETIEN**

Le Bourg - 43270 CEUX D'ALLEGRE

TÉL. 04 71 00 79 34 / 06 71 22 12 18

Siret : 494697302 00017

Site : [ampilhac-chauffage.com](http://ampilhac-chauffage.com)  
 Mail : [ampilhac.julien@orange.fr](mailto:ampilhac.julien@orange.fr)



**SAS Charles CHAPUIS**  
 Agriculture - Forêt - Jardin

[www.charleschapuis.fr](http://www.charleschapuis.fr)

**TRAVAUX PUBLICS & ASSAINISSEMENT**

**David CHARRAT**

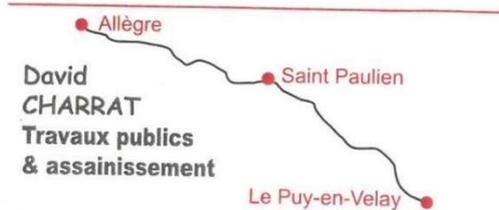


Vidange & Pose Fosses septiques  
 Curage de Réseaux  
 Terrassements divers

43270 ALLÈGRE

**Tél. 06 84 25 15 43**

Notes :



*Epicerie Michel Communal*  
 49 rue Saint Martin  
 43160 LA CHAISE DIEU  
 04.71.00.00.01

**Electricité générale**  
**Olivier baylot**



Les chapus  
 43160 LA CHAISE-DIEU  
 Siret: 4402235400027

NEUF / RENOVATION  
 POMPE A CHALEUR  
 CHAUFFAGE ELECTRIQUE  
 ALARMES / COURANT FAIBLE

Port : 06 08 97 77 50  
 Tél : 04 71 00 09 81  
 mail : [olivelec43@yahoo.fr](mailto:olivelec43@yahoo.fr)

**GARAGE**  
**Damien Faure**



43270 MONLET  
 04 71 02 57 50  
[garagefaure@gmail.com](mailto:garagefaure@gmail.com)

Toutes Marques

**Vente - Réparation - Carrosserie**

**Ent. Depuis 1993**

**CHABANNE PHILIPPE**



Maçonnerie - Charpente - Couverture  
 Menuiserie

**43270 ALLEGRE**  
 Tél: 04 71 00 79 33

Port : 06 08 57 42 83 / 06 76 09 58 53  
 email: [contact@maconnerie-chabanne.com](mailto:contact@maconnerie-chabanne.com)  
 site: [www.maconnerie-chabanne.com](http://www.maconnerie-chabanne.com)



**EUROVIA**  
VINCI

Votre partenaire local dans la construction,  
l'entretien et la maintenance de vos routes,  
et l'embellissement de vos communes



Routes - aménagements urbains -  
équipements sportifs - industriels et privés -  
réseaux - terrassement

Agence du Puy-en-Velay  
ZI Les Baraques - 43370 Cussac-sur-Loire  
T/ 04 71 03 11 61 - lepuy@eurovia.com

www.eurovia.fr



**MALFANT**  
Travaux publics

Auffour - 43160 FELINES  
04 71 00 92 95 - 06 89 30 73 15  
guy.malfant@wanadoo.fr

City Büro - 04 71 09 62 60

**Marie et Alain ROSSIGNEUX**  
**Traiteur - Boucher - Charcutier**  
A votre service dans leurs tournées,  
sur les marchés et 50 avenue du Vernet  
43500 CRAPONNE SUR ARZON  
Téléphone : 04.71.03.32.71

**La Petite Épicerie**  
24 place de la Fontaine  
43160 LA CHAISE DIEU  
06.42.17.75.97  
09.62.57.23.38

**BOULANGERIE PATISSERIE**  
**AU BON PAIN D'ALLEGRE**  
15 rue du Fangeas  
43270 ALLEGRE  
04.71.00.72.24



**AUBERT AGRI Service**  
TRAVAUX AGRICOLES ET RURAUX

- Épandage effluents (fumier, lisier...)
- Curage bâtiments avec mini télescopique
- Fauche à plat ou en andains 6,5 m
- Tous travaux de terrassements  
(aménagement de parcelles,  
agencements de maisons, fossés...)
- Épareuse, débroussaillage

Saint-Maurice-de-Roche • 43810 ROCHE-EN-RÉGNIER • SIRET 84927251300011

**Patricia ROCHER**  
**Fleuriste - Bureaux de tabac**  
57 rue Mont Bar  
43270 ALLEGRE



Pompe à Chaleur - Chaudière Fuel et Gaz  
Climatisation

DESEMBOUAGE ET TRAITEMENT PRÉVENTIF  
DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE

ZA de BLEU – 43000 POLIGNAC

Tél. Bureau 04 71 09 12 67 - Tél. Portable 06 70 27 37 40 - Fax : 04 71 02 84 23

[www.technitherm.com](http://www.technitherm.com) - [technitherm43@orange.fr](mailto:technitherm43@orange.fr)

04 71 09 12 67

*GARAGE Thomas CARESMIER*  
*Route de Vichy*  
*43160 La Chaise Dieu*  
*04.71.00.10.77 / 06.37.42.59.34*



**GARAGE VALENTIN**

Rue Saint Martin  
43160 LA CHAISE DIEU  
Tel 04 71 000 184

Assistance 06 32 05 28 00

Mail [garage.valentin@wandoo.fr](mailto:garage.valentin@wandoo.fr)

REPARATEUR AGREE  
AGENT COMMERCIAL

VENTE VEHICULES NEUFS ET OCCASIONS / ASSISTANCE DEPANNAGE 24H/24 7J/7  
MECANIQUE ET CARROSSERIE / FLEXIBLES HYDRAULIQUES

**VINCENT**



**CARBURANTS - COMBUSTIBLES**

**ENERGIE BOIS - LUBRIFIANTS**

La Sauvetat 43340 LANDOS

ZI de Blavozy 43700 BLAVOZY



**TRESCARTES Herve**

7 rue des Potelleries

43270 ALLEGRE

Tél :

Portable :06 81 50 02 46

[trescartes.herve@orange.fr](mailto:trescartes.herve@orange.fr)

Une équipe à votre service !

**PRESSÉ**

**courses U.com**  
Retrait en magasin

**LAVERIE**  
de 7h à 21h  
6 / 14 / 20 kg  
+ sèche linge

**location**



*les nouveaux commerçants*



**CRAPONNE SUR ARZON** **04 71 03 36 09**

**Gaz U** **Station U**  
7/7 24h/24h

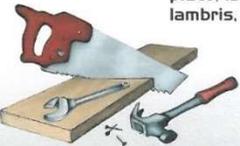
Piste spéciale Poids lourd avec AdBlue®



**LAVAGE**  
Rouleaux Haute-Pression de 7h à 21h  
Aspirateur  
Pression des pneus

**MICHEL MOUTTE**  
MENUISERIE DU BATIMENT ET D'AGENCEMENT  
ALU, BOIS, PVC

**intérieur et extérieur**  
tous travaux de rénovation,  
placo, isolation, escalier, solivage,  
lambris, parquet, pose de kit ...



Le Bourg 43230 COLLAT

04 71 50 02 81  
michelmoutte@orange.fr

**REVERDO®**

22 Chemin du Verdier 04 73 95 34 72  
63840 EGLISOLLES contact@reverdo.fr

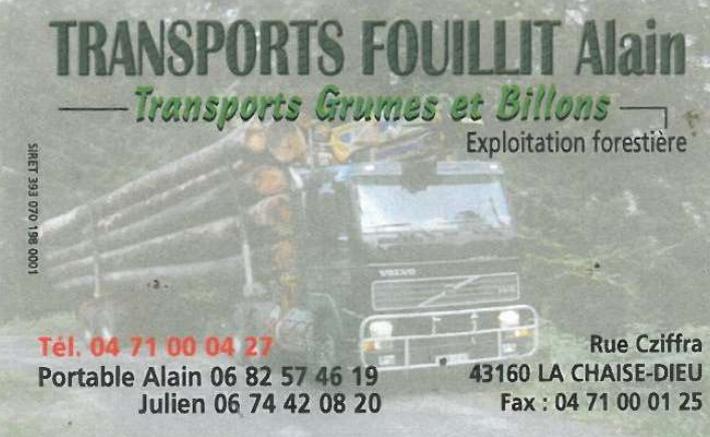
**Daniel BEAUDOUX : 06 19 79 50 51**

Horaires : Lundi au jeudi de 8h à 12h & 13h30 à 17h30  
Vendredi de 9h à 12h



**www.reverdo.fr**

**TRANSPORTS FOUILLIT Alain**  
*Transports Grumes et Billons*  
Exploitation forestière



SIRET 393 070 198 0001

Tél. 04 71 00 04 27  
Portable Alain 06 82 57 46 19  
Julien 06 74 42 08 20

Rue Cziffra  
43160 LA CHAISE-DIEU  
Fax : 04 71 00 01 25

ARTISAN **LE DÉLICE RUESSIEN**  
Boulangier - Pâtissier - Chocolatier

Isabelle & Cyril COURNUT  
43350 Saint-Paulien ☎ 04 71 00 44 69

**I&CC.**



## Entreprise française de fourniture de gaz propane



### Vous avez des questions ?

- Règles d'implantation d'une citerne
- Changement de fournisseur
- Livraison
- Accompagnement et financement de travaux d'économies d'énergie
- Suivi personnalisé

### Christian CORTIAL

*vous propose  
un accompagnement sur mesure*



**06 85 03 53 06**  
**c.cortial@vitogaz.com**

**www.vitogaz.com**

### Vitogaz France, entreprise engagée et certifiée



Distinction qui récompense le Top 1% des entreprises les plus performantes en RSE parmi l'ensemble des entreprises évaluées par EcoVadis.



RELATION CLIENT À DISTANCE  
www.marque-nf.com  
Gaz en citerne



Certification pour l'approvisionnement et la distribution de GPL, ainsi que l'exploitation et l'entretien des réservoirs clients.



AFNOR 102 003  
commercialisation, approvisionnement, stockage, gestion du transport et distribution de GPL

*L'énergie est notre avenir, économisons-la !*

## Le mot du maire

Mesdames, Messieurs et Chers amis,

Je profite de ce bulletin pour remercier tout d'abord les adjoints et les conseillers qui investissent de leur temps pour le bon fonctionnement de la commune.

J'ai en outre une pensée pour Raymond GIROUX qui a été conseiller et adjoint.

Et, tant que j'y suis, j'en profite pour m'adresser aux politiques et fonctionnaires préfectoraux qui liront cet article et justement leur parler brièvement de ces problèmes actuels.

Tout d'abord, je précise que si mes idées ne conviennent pas à tous, je maintiens mes positions car **ceux** sont celles que je crois bonnes pour l'avenir de ma commune et qui sont la plupart du temps partagées par mes collaborateurs et administrés.

J'étais et je suis toujours contre la fusion des communautés de communes et je persiste..

J'étais et je maintiens ma position quant aux réformes envisagées concernant les biens de section, la compétence eau-assainissement qui va entraîner une hausse de prix considérable indépendante de notre volonté, les changements envisagés par le SICTOM instaurant la suppression des collectes dans les villages et contre la loi NOTre qui nous éloigne de tout ! Et malgré tout ça, il nous est demandé de repeupler les campagnes, comment faire ? Et je ne parle pas de l'impact que cela aura sur les

personnes âgées seules qui ne sont pas véhiculées.

Un cadre de quelque administration qui soit comme un Haut-Fonctionnaire ne se rend pas compte de la nécessité pour un habitant dont le revenu est inférieur au SMIC d'avoir ce petit "plus" pour améliorer l'ordinaire. Quand on gagne plus de sept ou huit mille euros mensuels, il est certain qu'on n'est pas touché par une "babiole" de mille euros supplémentaires dans l'année ou par une augmentation du tarif de l'eau. Nous sommes alors en droit de nous demander comment certains technocrates ne vivant pas sur le terrain des défavorisés peuvent prendre des décisions qui les lèsent de manière indiscutable.

Il est vrai que je suis un peu crédule. Je pensais que les services administratifs de l'État étaient entre autres des conseillers en trésorerie pour les élus locaux, je me suis trompé. La plupart des courriers reçus par les municipalités sont des demandes d'augmentations d'impôts locaux ou des suppressions de certains avantages acquis depuis des siècles, mais rarement des courriers de conseils !

Et d'ailleurs peu de réponses sont apportées par certains élus aux questions que les petits maires leur posent. Démer...ez vous ! On s'occupe de la ruralité à Paris. Et tant pis s'il n'y a plus de Conseil Municipal, on regroupera les communes ! Hollande a déjà commencé à nous éloigner du monde administratif. En outre ces courriers pénalisent généralement les secrétaires de mairie car les institutions qui nous dirigent se déchargent de diverses activités en les

imposant à nos personnels pour lequel(le)s nous sommes obligés d'augmenter leur temps de travail ce qui représente un coût important pour des petites communes comme la nôtre. Mais qu'importe, on prendra le lait en Pologne ou en Inde ! Et tant pis si certains élus du terrain démissionnent ! Certains grands élus de tous bord comme des hauts-fonctionnaires ont d'autres chats à fouetter ! Paris est bien plus intéressant que Saint-Pal ! D'ailleurs ce n'est pas notre commune qui a été choisie pour les JO !

Indépendamment de la crise politique dont seuls quelques grands élus profitent, tous les jours, nous, petits édiles, supportons et gérons les crises rurales que certains urbains créent en se persuadant que ce sont eux qui détiennent la vérité et les pouvoirs ! Certaines personnes qui ne viennent chez nous qu'une partie de l'année, de préférence en période estivale ou à tout le moins durant les périodes de vacances scolaires, ne se rendent pas compte de la charge de travail qui nous tombe sur les épaules. Ils ou elles pensent que tout doit leur être rendu comme services car ce n'est pas notre petit boulot de campagnard qui doit nous prendre du temps. Une bouse par-ci, un trou par-là et hop, notre journée est terminée ! Pour cette raison certains maires de zones rurales démissionnent ou ce sont leurs secrétaires qui les quittent car le travail de chacun est surchargé. Dans nos communes rurales nous n'avons pas de directeurs des finances, des travaux, du CCAS, de la culture, etc. il n'y a que le

maire, le conseil municipal, la secrétaire et l'employé communal !

Heureusement, il y a encore beaucoup de touristes et de résidences secondaires qui sont respectueux de notre environnement qui devient le leur, le temps d'un séjour et en cela je les remercie sincèrement et ils seront toujours les bienvenus !

De plus, comme la campagne c'est fait pour se reposer, il faut supprimer, pour certains, ces bruits de tracteurs et de tronçonneuses ainsi que les cloches des églises et les petites clochettes des bovins utiles pour les repérer quand ils s'égarer dans les bois. Vous allez me dire, on doit pouvoir les repérer grâce à leurs flatulences responsables du réchauffement climatique ! Et puis, dans le fond, si le péquenaud, un bouseux, perd un bovin, ce n'est pas grave, pourvu que les vacanciers puissent dormir tranquilles !

Bon, sur ces paroles un peu pessimistes mais réelles, je souhaite à tous les habitants comme aux gens de passage et aux vacanciers un grand bonheur dans notre nature encore préservée malgré quelques râleurs individualistes.

Alain FOUILLIT



Cette bourgade respire tranquillement depuis le XI ou XII<sup>ème</sup> siècle.  
Il y a 200 ans environ, c'est devenu une commune après avoir existé  
comme paroisse.

L'église en était le centre et les cloches ont sonné pour annoncer  
l'heure aux travailleurs agricoles dès le début.

Les poules, les vaches et autres animaux domestiques ainsi que  
l'agriculture ont permis aux villageois de vivre et aux citadins de  
manger sainement.

**Aujourd'hui il en est de même :**

**Les cloches sonnent, les coqs chantent,**

**les chèvres bêlent et les grenouilles coassent !**

**Les vaches souvent en troupeau déposent quelques  
traces sur les routes et les chemins.**

**Les agriculteurs labourent et moissonnent et les  
débardeurs coupent et sortent les arbres des forêts.**

*Si vous ne supportez pas ces inconvénients ancestraux qui  
nourrissent les citoyens, peut-être vaudrait-il mieux que  
vous alliez habiter en ville pour écouter les doux  
vrombissements des véhicules terrestres, aériens ou sur  
rail en respirant la chaleureuse et délicieuse fumée des  
usines et la proximité des grandes tours et murailles HLM.*

*Ici nous continuerons de respirer les parfums des foins  
comme nous apprécions tous ces bruits qui sont notre  
plaisir de vivre.*

**Bienvenue à la campagne !**

**État Civil sur la Commune**

Naissances

14 février 2024

**Charline, Agathe Malfant**

5 avril 2024

**Douceline, Marie, Hélène Tillard**

30 mai 2024

**Sophie, Alice, Elise Courteix**

-

Mariages

-

Décès

27 octobre 2023

**Daniel, Luc Lienard**

13 mars 2024

**Bernard, Grégoire, Félix, Louis Ravel**

3 mai 2024

**Marcel, Emile Farget**

5 juin 2024

**Raymond Giroux**

14 juin 2024

**Marc Ravel**

Adieu à nos amis....

Cette année, depuis la parution du bulletin 2023, comme vous le voyez dans l'article paru dans l'Eveil, nous avons eu la tristesse de voir partir quatre de nos concitoyens. C'est avec une émotion et une grande affliction que Daniel LIENARD, né en 1948, résidant à Molimard est parti vers d'autres cieux le 27 octobre alors que personne ne s'attendait à ce douloureux évènement. Ensuite ce fut le tour, le 13 mars de Bernard RAVEL, né le 14 mai 1957, de Combres, suite à une maladie qui avait nécessité une longue hospitalisation. Ils furent suivis en cela le 3 mai par Marcel FARGET 88 ans né à Saint-Pal mais résidant à Feurs (42) puis le 5 juin par le départ de Raymond GIROUX né le 18 février 1950 auquel personne ne s'attendait. Raymond était connu de tous car avec Ginette son épouse, il résidait dans le dernier commerce Sainpalin. Il avait participé longtemps au Conseil Municipal en qualité de conseiller puis d'adjoint et pour ses temps de loisir, il vendait et livrait du bois de chauffage. Enfin, le 14 juin, ce fut le tour de Marc RAVEL, frère de Bernard, qui nous quitta à l'âge de 80 ans. Dans ces moments de tristesse et de douleur, l'ensemble du conseil municipal ainsi que le personnel présentent toutes leurs condoléances et leur sympathie à tous les membres des familles et leurs amis proches.

Les résidents de la commune



**Bernard RAVEL**  
Combres



**Daniel LIENARD**  
Molimard



**Raymond GIROUX**  
Le Bourg

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **Commissions et délégués mis à jour**

. M le Maire indique que pour certaines commissions, certains conseillers se retrouvent seuls. Après discussion, les commissions sont comme suit :

<p><b><u>SICALA</u></b> William Malfant <b><u>Suppléant</u></b> Jean-Marc ROUX</p>	<p><b><u>SMAT SAGE</u></b> <b><u>Syndicat des Energies</u></b> Gilles VESSAYRE Jean-Marc ROUX</p>	<p><b><u>Parc Livradois Forez</u></b> Claude TISSEUR Jean-Marc ROUX</p>	<p><b><u>Syndicat des Eaux</u></b> Alain FOULLIT Gilles VESSAYRE Jean-Marc ROUX</p>
<p><b><u>SICTOM</u></b> Gilles VESSAYRE William Malfant</p>	<p><b><u>Délégué Défense</u></b> Claude TISSEUR</p>	<p><b><u>Office de Tourisme Sites Casadéens</u></b> Claude TISSEUR Annie FILAIRE</p>	<p><b><u>Catastrophes naturelles</u></b> <b><u>Alerte téléphonique</u></b> Alain FOULLIT Christian Margerit Gérard Fouillit Gilles VESSAYRE</p>
<p><b><u>C.C.A.S.</u></b> Alain FOULLIT Annie FILAIRE Claude TISSEUR <b><u>Hors Conseil</u></b> Jean DELABRE Justine PLANCHON Justine FOULLIT</p>	<p><b><u>Appel d'offres</u></b> <b><u>Titulaires</u></b> Alain FOULLIT Christian MARGERIT Gérard FOULLIT <b><u>Suppléants</u></b> Jean-Marc ROUX William Malfant</p>	<p><b><u>Travaux Voies Réseaux Bâtiments</u></b> Alain FOULLIT Gilles VESSAYRE William Malfant Gérard FOULLIT Jean-Marc ROUX</p>	<p><b><u>Commission électorale</u></b> <b><u>Délégué de l'Administration</u></b> Mireille BEYSSAC <b><u>Suppléant</u></b> Cyril ROUSSET <b><u>Délégué du tribunal de Grande Instance</u></b> Amandine GAILLETON <b><u>Délégué du Conseil Municipal</u></b> Christian MARGERIT <b><u>Suppléant</u></b> William Malfant</p>
<p><b><u>Sections</u></b> Alain FOULLIT Gérard FOULLIT</p>	<p><b><u>Finances</u></b> Alain FOULLIT Claude TISSEUR Christian MARGERIT Jean-Marc ROUX Annie FILAIRE</p>	<p><b><u>Eau Potable</u></b> Alain FOULLIT Gilles VESSAYRE William Malfant Christian MARGERIT Jean-Marc ROUX</p>	<p><b><u>Tourisme Sites Casadéens</u></b> Claude TISSEUR Annie FILAIRE</p>
<p><b><u>Entretien du Bourg</u></b> Gilles VESSAYRE Claude TISSEUR</p>	<p><b><u>Salle des Fêtes</u></b> Annie FILAIRE Gilles VESSAYRE Christian MARGERIT +Justine PLANCHON</p>	<p><b><u>Communication</u></b> Claude TISSEUR Jean-Marc ROUX Gilles VESSAYRE</p>	<p><b><u>Correspondant ENEDIS (Problèmes de lignes)</u></b> Jean-Marc ROUX Gilles VESSAYRE</p>
<p><b><u>Employé Communal</u></b> Alain FOULLIT Gilles VESSAYRE William Malfant</p>	<p><b><u>Bibliothèque</u></b> Annie FILAIRE Claude TISSEUR</p>	<p><b><u>Ecoles</u></b> Claude TISSEUR Annie FILAIRE</p>	<p><b><u>COVID19 PROBLEMES SANITAIRES</u></b> <i>Annie FILAIRE</i></p>

**TRAVAUX**

**Mur du cimetière**

La subvention du Conseil Régional de 14 906 EUR a été perçue en mars 2024.

**Salle des fêtes**

Rénovation de la salle des fêtes

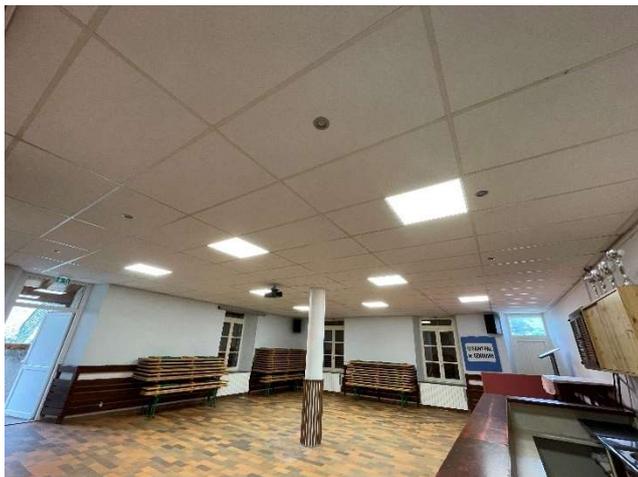
Les travaux sont terminés depuis septembre 2023. Un grand merci à l'Etat, la Région et le Département qui ont subventionné ces travaux sans quoi, cela n'aurait pas été possible.

Les demandes de paiement de subvention ont été déposées et devraient être perçues d'ici fin 2024 au plus tard.

Ci-dessous un récapitulatif des aides perçues :

- selon le plan de financement définitif suivant

	Montant HT du financement
DETR	4161,68
FONDS 199	7935,66
REGION	3526,00
AUTOFINANCEMENT	5123,49
TOTAL	21782,83



Equipement vidéo :

Monsieur le maire rappelle que dans le cadre du téléthon un vidéo projecteur avait été loué et installé dans la salle des fêtes afin de diffuser la finale de la coupe du monde de Rugby.

Monsieur le Maire rappelle que ce local est très utilisé par les associations (repas conviviaux, bals, réunion, etc) par la commune (réunions, vœux de la municipalité, repas des aînés, etc), par des particuliers (apéritifs, repas, fêtes familiales). Ce local est un lieu de vie et d'animations pour la commune et ses environs. Il est essentiel à notre territoire et à ses habitants.

Monsieur le Maire propose d'installer de manière définitive un vidéo projecteur et le matériel de sonorisation (enceinte, table de mixage, ampli, micro filaire et sans fil, pupitre).

**Ancien presbytère**

Le projet concerne l'installation d'une chaudière à granulés dans la location communale dite « Ancien Presytère ».

Actuellement, le chauffage est assuré par une chaudière fioul vétuste pour laquelle il est de plus en plus compliquée de trouver des pièces de rechange lors de réparation.

Gilles Vessayre expose les différents devis reçus. La proposition retenue à l'unanimité par le conseil est : un chauffe-eau électrique + une chaudière à granulés installés par Julien Ampilhac + un silo en bois réalisé par Michel Moutte.

Ce projet peut bénéficier d'aide dans le cadre du Fonds vert, de la DETR ou de la DSIL.

M Bergeron de la CCRHA a adressé nos coordonnées à Total Energies afin de pouvoir bénéficier des aides CEE.

Plan de financement :

**DEPENSES**

Total HT : 21 782.66 EUR

**RECETTES**

DETR 2024 (60%) : 5000.00 EUR

Aides CEE : 2 000 EUR

Autofinancement : 14782.66 EUR HT

## Au Bouillon

Le 17 août, Alain Fouillit a représenté la commune lors de la signature des attributions de subventions.

Le conseil tient à rappeler qu'à ce jour, le projet est encore en développement et que nous recherchons la meilleure solution viable. Le Maire rappelle que ce projet ne verra le jour que sous réserve que le montant restant à charge de la commune ne dépasse pas 50 000 EUR et que le remboursement des mensualités soit fait en totalité par le loyer à venir.

Pour rappel, les premiers devis reçus en Mairie ne sont pas réalisables.

M. le Maire informe le conseil qu'il s'est détaché du projet car il n'a plus le temps de s'en occuper correctement.

Jean-Marc Roux indique que nous avons l'obligation de faire une étude de faisabilité, il présente le devis reçu de l'architecte M. David FARGETTE.

Ce bâtiment étant destiné à recevoir du public, il conviendra de mettre en concurrence 3 architectes par la suite.

Le devis a été signé.

## Demandes diverses

Ci-dessous le récapitulatif des demandes formulées par Mireille Beyssac :

Lieu	Constat	Actions à mener	Responsables
2 fontaines situées à Clersanges	Signes d'usure importants	Renforcer la structure de la fontaine	Equipe municipale et employé communal
2 fontaines situées à Clersanges	Palette servant de porte pour empêcher le passage	Installer de vraies portes	Equipe municipale et employé communal
Esplanade du Moulin	L'éclairage reste allumé le vendredi et samedi en hiver	Couper l'éclairage le week-end	Gilles Vessayre
Esplanade du Moulin	La bordure entourant la fontaine est en mauvais état	Couler du béton pour pérenniser l'ouvrage	Equipe municipale et employé communal
Esplanade du Moulin	La statue offerte le jour de l'inauguration n'a pas été installée	Réfléchir au moyen d'installer celle-ci en la protégeant (poterie)	Equipe municipale et employé communal
Chemin pédestre	Bacs et chemins envahis par la végétation	A réhabiliter	Equipe municipale et employé communal

## SECTIONS

### Rôle d'affouage

Claude Tisseur, 1er adjoint indique que le courrier informant les ayants droits a été distribué. Il n'y pas eu de remarque.

En raison de l'article L.2131.11, Alain et Gérard Fouillit, intéressés à l'affaire, n'ont pas participé à la délibération et ont quitté la salle.

Le conseil municipal de la Commune de Saint Pal de Senouire, suite à l'avis émis par les ayants droit et après délibération, décide d'établir le rôle d'affouage pour la forêt sectionale de la section de CLERSANGES

MOLIMARD PISSIS LE SAP et pour l'année 2024 de la façon suivante :

Le partage aura lieu par feu, c'est à dire par chef de famille ou de ménage ;

CLERSANGES :

FOUILLIT Alain - LENNE Michèle - GIROUX Vivien - MONATTE Pierre.

PISSIS :

BEAUNE Robert - CHAPELLE Paul - FOUILLIT Marie Louise - FOUILLIT Pierre - BEAUNE Éric - BEAUNE Christian.

MOLIMARD :

TISSANDIER Roger.

LE SAP : Néant.

## **VOIRIE**

### **Epareuse**

Le Maire fait le point sur le débroussaillage. Le Maire rappelle qu'il avait été décidé de se limiter à 100 H maxi. Au 25/10/23, l'entreprise en est à 98 H effectuées et il reste encore à passer au Chomet, à Serres et à la Bastide. Vu la nécessité de débroussailler les villages restants, le conseil municipal vote pour la poursuite afin d'éviter que cela n'empire l'année prochaine. Pour 2023, le nombre d'heures effectuées est de 186 H (environ 90 H en 2022), ce qui implique que les besoins 2024 devraient être moindres. Le Maire et les conseillers municipaux saluent la qualité de la prestation.

### **Entretien fossés**

M. le Maire informe le conseil des travaux réalisés par l'employé communal. Des saignées ont été réalisées au niveau de la piste forestière ainsi que vers Lamothe afin d'éviter que l'eau ne s'écoule sur la route. Monsieur le Maire souligne la qualité du travail effectué.

### **Réfection et entretien de la chaussée**

- a) Réfection de divers accès de chemins :  
VEDIERES : un fossé est à buser (parcelle AT76)  
COMBRES : un passage est à agrandir le long du chemin cadastré
- b) À la suite des chantiers forestiers sur les hameaux, quelques chemins ont été endommagés :
- 1/ Piste usine/Valiop : Des trous assez importants ont été causés par un camion qui est resté d'ailleurs coincé.
- 2/ Combres : Le Maire informe le conseil de son mécontentement suite aux dégâts intervenus à Combres. En effet, le chemin est défoncé, la rigole

d'évacuation d'eau a été enterrée, l'aqueduc a été cassé.

La société en charge de ce dossier en a été informée et doit remettre le tout en état.

3/ Combelles – Accès au réseau d'eau : Le Maire indique que l'accès au réseau d'eau a été dégradé par un porteur forestier. Ce chemin est actuellement barré. Le maire rappelle que l'accès au réseau d'eau est obligatoire. Pour le moment, le chemin est impraticable. L'entreprise sera contactée.

Combelles – terre rouge : le chemin doit être empierré sur environ 20M.

- c) Un devis a été adressé à Mme la Présidente du Conseil Départemental de la Haute Loire afin de solliciter une aide financière pour la réfection de divers chemins, il a été accompagné du courrier ci-dessous :

Madame,

*Nous avons fait l'état des lieux de plusieurs voies communales et avons constaté la dégradation de celles-ci aux abords des routes départementales.*

*Le centre opérationnel de la Chaise-Dieu nous a également fortement conseillé de procéder à la réfection de ces départs de chemins.*

*En effet, lors de fortes intempéries, des graviers et autres sont entraînés et se retrouvaient sur la voirie départementale, ce qui représente un danger pour les usagers. Un balayage est donc impératif et il est effectué la plupart du temps par le département.*

*Nous vous prions de trouver ci-joint le devis correspondant. Notre petite commune rurale se voit dans l'incapacité de supporter financièrement la totalité de ces chantiers, sachant qu'un investissement est déjà engagé pour la création d'une voirie forestière.*

*Nous nous permettons donc de vous solliciter afin de voir si le Conseil Départemental pourrait nous aider financièrement dans cette œuvre sachant que cela éviterait la mobilisation et le déplacement des services routiers*

départementaux et donc représenterait une économie et une sécurité.

- d) Suite à un accident de circulation, un devis a également été demandé pour la fourniture et la pose d'une glissière de sécurité au village de Combres afin de sécuriser cette descente.

## Point-à-temps

Le Maire informe le conseil qu'à ce jour, 20 T d'enrobé à froid ont été utilisées pour la réfection de la voirie communale. La mise en place a été faite par des bénévoles du conseil municipal.

Le Maire informe le conseil de la nécessité de faire de l'enrobé à chaud au niveau de la patte d'oie située à Combres.

## Chantiers forestiers

27/11/23 : Le Maire rappelle la procédure lors de réception de déclaration de chantier forestier qui consiste à transférer les documents à M Pourrat de la Chambre d'agriculture afin que ce dernier se déplace pour établir un état des lieux avant le début et un autre à la fin du chantier.

Le Maire indique qu'en ce qui concerne la dernière déclaration, aucune visite sur place n'a été effectuée mais que des photos ont été demandées à la société en charge du chantier.

De plus, il a été constaté qu'un poteau béton ENEDIS avait été déchaussé.

19/05/24 : Dans le cadre des chantiers d'exploitations forestières, certaines entreprises nous envoient une déclaration de chantier afin qu'un état des lieux soit effectué avant et après le chantier si la mairie le souhaite. Cette déclaration était transmise à la Chambre d'agriculture mais depuis quelques temps, la personne en charge ne se déplace plus. Le dernier état des lieux a été effectué en présence de M le Maire.

Vu les dégradations constatées et les non-remises en état, la municipalité souhaite mettre

en place un arrêté rendant obligatoire le dépôt d'une déclaration de chantier pour toute coupe supérieure ou égale à 30m3.

## Pose de regards métalliques

Le Maire intéressé à l'affaire quitte la salle. Le 2ème adjoint informe le conseil municipal d'un ruissellement excessif en deux points : au village du Chomet et au village de Combres.

Vu l'absence de regards métalliques dans ces deux villages ;

Vu les problèmes posés par le ruissellement de l'eau ; Vu le devis de la société REVERDO DV22502 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide valider le devis susmentionné pour la fourniture et la pose de regards métalliques

## Projet de création d'une réserve incendie

26/10/23 : Les communes de Monlet, la Chapelle Bertin et St Pal de Senouire envisagent de mettre en place une réserve incendie sur Aubignac.

Ce dossier est en cours, Monsieur le Maire contacte le Maire et le conseiller municipal de Monlet pour avoir plus d'informations et notamment un devis.

## Voirie forestière Sembadel / Connangles / St Pal de Senouire

Dans le cadre des travaux d'amélioration de la desserte forestière (Sembadel / Connangles / St Pal de Senouire), la commune de St Pal de Senouire souhaite procéder à l'achat d'environ 200 m2 de sol de la parcelle AI40 ainsi que la totalité de la parcelle AI 41 (soit 157 m2) dans le cadre de la réalisation d'une place de dépôt.

Un géomètre passera afin de définir la surface exacte de la parcelle AI40 et de mettre à jour le cadastre. Cette procédure sera financée par la municipalité ainsi que par les subventions.

Un courrier de cession de terrain a été adressé au propriétaire du terrain.

## Déneigement de la commune

Claude Tisseur, 1er adjoint, informe le conseil du courrier reçu de la part de l'entreprise Thibaut Fouillit indiquant que, à la suite des hausses des coûts de l'énergie et pour prendre en compte l'usure matérielle (tracteur), le taux horaire passera de 55 EUR HT à 65 EUR HT pour 2023/2024.

Le conseil vote pour à l'unanimité.

## Convention déneigement Berbezit

A la suite des différentes hausses des coûts de l'énergie et afin de tenir compte de l'usure du matériel, il a été voté à l'unanimité d'augmenter le montant horaire de la convention de mise à disposition.

## Chute d'arbres et déneigement sur la commune de Monlet

Le courrier ci-dessous a été adressé à la commune de Monlet :

*Monsieur le Maire,*

*Nous vous avons déjà fait part du fait que notre service de déneigement se voit régulièrement dans l'obligation d'intervenir en lieu et place de la commune de Monlet afin de desservir des villages de notre secteur.*

*De plus, lors des dernières tournées, nous avons du couper une dizaine d'arbres et débarrer des routes.*

*Nous vous demandons de bien vouloir faire le nécessaire afin que cela évite de se reproduire ou de reprendre contact avec la commune de Saint Pal de Senouire afin de trouver une solution. Dans le cas contraire, nous nous verrons dans l'obligation de vous facturer le déneigement effectué à nos frais sur votre commune.*

## Arbres à couper sur le village de Combres

Le courrier ci-dessous a été adressé aux habitants du village de Combres :

*Mesdames, Messieurs,*

*Nous vous informons que, à la suite des événements climatiques de ces derniers mois, des arbres ont été affaiblis ou sont tombés sur des voies communales de Combres.*

*Afin d'éviter tout problème ultérieur, une coupe pourrait être envisagée.*

*Ces arbres pourraient être mis à disposition de tous les habitants du hameau de Combres en résidence principale ou secondaire. Nous vous laissons le soin d'organiser entre vous une réunion afin de définir les modalités de partage. Ce courrier sera donc adressé à tous les résidents.*

*Nous vous rappelons que ces arbres étant sur un terrain communal, la Mairie peut, si elle le souhaite, décider elle-même de la répartition.*

*Vous remerciant d'avance pour votre collaboration, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos sincères salutations.*

*Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter M le Maire.*

## PERSONNEL COMMUNAL

### Secrétaires de mairie

L'ancien secrétaire n'oublie pas la commune dans laquelle il a travaillé et revient nous voir régulièrement malgré son emploi du temps surchargé, entre cueillette de champignons, bois et pêche.

C'est toujours avec un grand plaisir que nous l'accueillons.



M le Maire explique qu'actuellement, la durée du temps de travail pour le poste de secrétaire de Mairie est de 17h30.

Il indique que de plus en plus de travail est demandé aux secrétaires de mairie et que la secrétaire doit en plus de la charge de travail quotidienne se former.

De plus, la Mairie étant ouverte au public le lundi, il est de plus en plus difficile de traiter les affaires de la Mairie.

Il propose donc d'augmenter le nombre d'heures hebdomadaires à 23H et d'ajouter un jour en présentiel en Mairie mais fermé au public.

L'augmentation envisagée étant supérieure à 10%, il faut donc procéder à la création d'un poste d'adjoint principal de 2ème classe à temps non complet de 23h faisant fonction de secrétaire de mairie.

## Agent technique

Amandine Gailleton, qui était en poste en tant qu'agent d'entretien, a donné naissance à une charmante petite fille, Sophie, et a décidé d'en profiter lors d'un congé parental de 3 ans.

Yoann Bathiard, qui a assuré son remplacement pendant son congé maternité, est embauché pour un an.

## Bons cadeaux Noël Employés

Le Maire rappelle que chaque année un bon d'achat est offert aux employés communaux. Au 01/12/2023, la commune compte trois employés communaux et une bénévoles pour la bibliothèque.

Il est également proposé d'offrir un bon d'achat à Gilles Vessayre pour sa disponibilité et son implication dans la gestion de l'église et Annie Filaire pour son investissement et sa disponibilité pour l'organisation des colis et repas aînés. Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal décide de maintenir les bons d'achat pour les employés communaux et d'ajouter aux bénéficiaires Gilles Vessayre et Annie Filaire.

## Mise en place de la Prime de Pouvoir d'Achat Exceptionnelle

Les bénéficiaires de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire sont les agents publics (fonctionnaires titulaires et stagiaires, agents contractuels de droit public) ainsi que les assistants maternels et les assistants familiaux. Ces agents, pour percevoir cette prime, doivent :

- avoir été nommés ou recrutés par une collectivité territoriale ou un établissement public ou un groupement d'intérêt public avant le 1er janvier 2023,
- être employés et rémunérés par une collectivité territoriale ou un établissement public ou un groupement d'intérêt public au 30 juin 2023,
- avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023, de laquelle viennent en déduction la GIPA et la rémunération issue des heures supplémentaires défiscalisées.

Les montants pouvant être alloués varient en fonction de la rémunération de l'agent sur la période de référence. Dans la limite du plafond, prévu par le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023, pour chaque niveau de rémunération défini, il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de déterminer le montant de la prime.

Cette prime est versée en un versement unique avant le 30 juin 2024.

Après avoir délibéré, le Conseil décide :

- que la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle sera versée aux agents remplissant les conditions réglementaires et suivant les règles définies

## Assurance statutaire

M le Maire rappelle que le contrat d'assurance groupe statutaire du Centre de gestion va arriver à terme au 31 décembre prochain.

Le CDG 43 va lancer un nouveau marché pour souscrire un nouveau contrat qui couvrira les années 2025 à 2028.

Le Maire expose la nécessité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.

Le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour le compte des collectivités, en mutualisant les risques.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de charger le Centre de gestion de Haute-Loire de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire, pour son compte et pour les quatre années à compter du 1er janvier 2025, des conventions d'assurance, auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

## **EAU - ASSAINISSEMENT**

### **Points sur les travaux du réseau EAU**

#### Recherche de fuite

Un devis a été demandé au SGEB pour effectuer une recherche de fuite entre Mollimard et Combelles. De petits travaux ont d'ores et déjà été effectués sur tous les départs.

Celle-ci n'a pas montré de fuite importante.

Un problème d'infiltration d'eau dans la cave avait été remonté par M. Noyel, les vérifications nécessaires ont été faites, il n'y a rien à signaler.

#### Nettoyage des réservoirs

Les UDI de Molimard, Combelles et La Bastide ont été nettoyés et les périmètres de protection ont été entretenus.

Gilles Vessayre a présenté le devis fourni par le SGEB pour le remplacement de vannes de sections. Le devis est validé à l'unanimité par le conseil municipal. Nous tenons à rappeler que, pendant les 2 années où la compétence nous a échappé, aucun lavage de réservoir ni aucun entretien n'a été réalisé par le service qui en avait la compétence à l'époque.

A ce sujet, le maire informe de la réception d'une nouvelle relance de la part de la CAPEV pour la somme de 26 507 EUR. Ce dossier avait été évoqué avec le sénateur Laurent Duplomb qui devait régler ce litige. Nous avons donc repris contact avec lui.

#### Connangles/DEA

Nous avons constaté une consommation régulière de 4m3/jour pour peu de consommateurs. Cette consommation nous paraît élevée, le conseil municipal décide d'en informer Connangles, un courrier leur a été adressé.

#### Changement vannes

Le 2ème adjoint fait le point sur les travaux en cours. Les vannes de Molimard, Pissis et Lamothe ont été remplacées et un compteur général a été ajouté à Pissis.

Vu la déperdition d'eau constatée entre Pissis et Combelles, vu la nécessité de résoudre ce problème de fuite, vu le devis 20 231 732 du SGEB, vu l'usure constatée :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de valider le devis pour le changement de vanne à Montestudier.

Les deux dernières vannes à Montestudier ont été changées.

### **Schéma directeur SGEB**

Gilles Vessayre fait lecture du mail du SGEB rappelant que la commune de ST PAL avait montré son intérêt à s'inscrire dans un groupement de commande, avec la ville de BRIOUDE et les syndicats primaires, pour la constitution d'un groupement de commandes. La municipalité décide de ne pas poursuivre pour l'instant.

### **Nouveaux statuts SGEB**

Gilles Vessayre présente les nouveaux statuts du SGEB et indique que l'approbation de ces nouveaux statuts entraînera automatiquement le transfert de compétences EAU au SGEB.

Il rappelle que depuis le début, la commune se bat pour le maintien de cette compétence à la Mairie avec notamment la motion de soutien en faveur de l'abrogation du caractère obligatoire du transfert de compétence EAU.

Le refus d'approuver ces nouveaux statuts va entraîner une exclusion du SGEB. Quoi qu'il en soit, le SGEB devrait pouvoir continuer d'intervenir jusqu'à fin 2025 dans le cadre de communes isolées.

Considérant que la complexité du dossier concernant le transfert de compétence EAU et la volonté de la commune de St Pal de Senouire de soutenir

l'abrogation du caractère obligatoire du transfert de compétence EAU

DÉCIDE à l'unanimité de ne pas approuver la modification des statuts du SGEA annexés à la présente délibération afin de ne pas transférer automatiquement la compétence EAU.

## Curage cours d'eau

M le Maire demande à ce qu'un courrier soit adressé à la fédération de pêche, copie à la société de pêche de St Pal de Senouire :

*Madame, Monsieur,*

*Nous avons fait l'état des lieux des cours d'eaux de notre commune et avons constaté que deux points nécessitaient un curage.*

*En effet, au niveau du pont du Breuil, cela bouche un passage et met en danger lors de crue, cela pose un problème de sécurité.*

*De même, une « île » est en formation au milieu du cours d'eau proche du hameau de Julliard ce qui cause un élargissement de celui-ci.*

*Nous vous demandons donc de bien vouloir prendre contact avec la Municipalité de St Pal de Senouire afin de trouver une solution.*

*Une copie de ce courrier sera également adressée à la société de pêche de St Pal de Senouire (AAPPMA).*

## Résultat de la station d'épuration

M le Maire présente le dernier résultat de la station d'épuration. Gilles Vessayre intervient pour signaler que lui seul a les clés et qu'il n'a pas été contacté. La question se pose de savoir comment la personne en charge de la vérification a pu entrer.



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : SAP

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2023	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
		B	B : Eau de qualité convenable
		C	C : Eau de qualité insuffisante
		D	D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2022 : A	



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : LA BASTIDE

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2023	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2022 : A	



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : ACHAT D'EAU COURBIERES

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2023	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2022 : A	



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : CHANTELAUZE BOURG

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2023	L'eau distribuée en 2023 a présenté des concentrations en arsenic récurrentes. Des actions destinés à améliorer la qualité de l'eau sont nécessaires. L'eau est de très bonne qualité bactériologique.	D	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2022 : A	



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : CLERSANGES

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2023	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2022 : A	

## **ORGANISMES DE REGROUPEMENT**

### **Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) 2024**

A compter de 2024, la REOM remplace la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

La ComCom des Rives du Haut Allier nous a adressé un fichier avec la liste des habitants à compléter afin de pouvoir facturer la REOM dès le premier trimestre 2024 en fonction de la composition du foyer.

Cela devrait entraîner pour de nombreux habitants une baisse significative.

En cas de réclamation sur le montant facturé, merci de prendre contact avec la Mairie.

### **Point sur le SICTOM**

Gilles Vessayre rappelle que le SICTOM est désormais intégré à la CAPEV. À la suite du départ de certaines communes, un réaménagement des tournées a eu lieu avec le changement de jour de collecte pour certains villages.

Village	Semaine	Jour de collecte
BOURG	Paire	Jeudi
	Impaire	Jeudi
Clersanges Bas	Impaire	Jeudi
	Paire	Jeudi
Clersanges Haut	Impaire	Jeudi
Combelles	Paire	Jeudi
Combres	Impaire	Jeudi
Ecopoint	Impaire	Jeudi
Juliard	Impaire	Jeudi
Lamothe	Paire	Jeudi
Le Breuil	Impaire	Jeudi
Le Chomet	Impaire	Mercredi
Molimard	Paire	Jeudi
Montestudier	Paire	Jeudi
Pissis	Paire	Jeudi
Serre	Impaire	Mercredi
Valiop	Impaire	Mercredi
Vedières	Impaire	Jeudi

### **Informations concernant le SICTOM**

M le Maire rappelle que dorénavant le SICTOM passera les jours fériés, excepté le 1<sup>er</sup> janvier et rappelle que lors du dernier épisode neigeux, la collecte des villages de Serres et du Chomet n'a pas été effectuée.

Le courrier ci-dessous a été adressé :

*Madame, Monsieur,*

*Nous avons bien pris note des nouvelles tournées pour la collecte des ordures ménagères.*

*Comme vous devez le savoir, un incident a eu lieu et a empêché la dernière collecte sur certains de nos villages en raison de « conditions hivernales ».*

*Nous comprenons tout à fait que des impondérables peuvent se produire et qu'il est primordial d'assurer la sécurité des agents en charge des collectes mais, ce jour-là, les conditions météo ne justifiaient pas de telles précautions.*

*Si les vrais hivers reviennent, qu'allons-nous faire ?*

*Si tel devait être de nouveau le cas, nous vous demandons de bien vouloir faire un rattrapage la semaine suivante.*

*En effet, dans certains villages, la collecte n'ayant lieu que tous les quinze jours, ceux-ci peuvent se retrouver dans l'obligation d'attendre jusqu'à un mois entre deux collectes. Pour rappel, ces gens payent pour ce service de collecte tous les quinze jours.*

*Nous attirons votre attention sur l'importance de bien vouloir prévenir le Maire en cas d'incapacité à assurer une collecte afin de pouvoir avertir les habitants.*

*Dans l'attente d'une réponse favorable de votre part, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées*

*Copie adressée aux habitants de Serres et du Chomet*

## CONSIGNES DE TRI AUX ECOPOINTS

### PAPIERS CARTONNETTES COLONNE BLEUE



Journaux  
Magazines,  
prospectus



Cartonnettes



Calendriers  
livres, enveloppes  
annuelles, autres papiers

### EMBALLAGES COLONNE JAUNE



Tous les emballages plastiques  
Ecouteilles, barquettes,  
pots de yaourt, flacons,.... aplatis



Etiques  
alimentaires  
aplatis



Emballages  
métalliques vides  
couvercles métal

### VERRE - COLONNE VERTE



Eaux et pots



Ecouteilles

### NE PAS JETER DANS LES COLONNES ECOPOINTS

Les papiers,  
gras ou souillés.  
Les films plastiques  
entourant les revues

**LES CARTONS MARRONS  
D'EMBALLAGES SONT A DEPOSER  
EN DECHETERIE**

La faïence  
La vaisselle  
La porcelaine  
Les pots de fleurs

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le :

Centre Technique du Relais-agglo du Plateau (CTRP)  
CRAPONNE SUR ARZON  
Tél : 04 71 01 22 38  
Email : centre.technique.plateau@lepuyenvelay.fr

## LES OBJETS ACCEPTES EN DECHETERIE

<b>AMPOULES BASSE CONSOMMATION ET NEONS</b>
<b>BATTERIES, BOUTEILLES DE GAZ, EXTINCTEURS</b> (jusqu'à 2kg / 2L appareils à co2 ou halon)
<b>BOIS</b> : planches, poutres, palettes, ...
<b>CARTONS</b> : uniquement les cartons propres et secs. <b>Les plier obligatoirement.</b>
<b>DECHETS DIFFUS SPECIFIQUES</b> : engrais, insecticides, peintures, vernis, acides, bombes aérosols, solvants, produits non identifiés, hydrocarbures, ...
<b>DECHETS VERTS</b> : tonte, taille, feuilles, ...
<b>DEEE</b> : tout ce qui a une pile ou une prise, électroménager, téléviseur, ordinateur, mobile, chauffe-eau, tondeuse électrique, ...
<b>FERRAILLE</b> : pièces métalliques diverses, métaux non ferreux.
<b>GRAVATS PARTICULIERS</b> (voir les conditions en déchetteries) : Briques, tuiles, porcelaine, grès, faïence, vaisselle, pots de fleurs en terre, WC, lavabos, terre
<b>HUILE ALIMENTAIRE</b>
<b>HUILE MOTEUR</b> : huile de vidange.
<b>MOBILIER</b> : matelas, canapés, meubles, ...
<b>JEUX, JOUETS, PELUCHES, ...</b>
<b>NON RECYCLABLES</b> : plastique, placoplâtre, laine de verre, ...
<b>PILES</b>
<b>PNEUS</b> : Rappel : votre fournisseur a l'obligation de vous les reprendre gratuitement. 4 pneus VL (tourisme, camionnettes, 4x4, motos, scooters) <b>par famille et par an</b> . Ne sont pas acceptés les pneus souillés, jantés, de poids lourds et agraires et tous pneus issus des professionnels toutes activités).
<b>VETEMENTS, CHAUSSURES liées par paire</b>
<b>LINGE DE MAISON.</b>
<b>PETITE MAROQUINERIE</b> (ceintures, sacs à main).

Si présence d'une colonne  
Le Relais en déchetterie  
ou dans les bourgs

## LES OBJETS INTERDITS EN DECHETERIE

<b>AMIANTE</b> : Voir les professionnels (payant).
<b>ARMES ET MUNITIONS</b> : Voir la gendarmerie.
<b>BOUTEILLES DE GAZ ET EXTINCTEURS</b> : Voir revendeurs.
<b>DECHETS MENAGERS</b> : Dans ma poubelle habituelle.
<b>DECHETS PROFESSIONNELS TOXIQUES</b>
<b>MEDICAMENTS ET DECHETS INFECTIEUX</b> : aiguilles, pansements, ... (Renseignez vous à la pharmacie ou auprès des professionnels de santé).
<b>TOUT OBJET OU DECHETS JUGES INDESIRABLES</b>
POUR PLUS D'INFORMATION VOIR LES FILIERES DE SUBSTITUTION POUR LES DECHETS NON ACCEPTES SUR NOTRE SITE INTERNET.



## GUIDE DU TRI

### HORAIRES D'OUVERTURE DES DECHETERIES

Périodes : **ETE** : Du 01/04 au 31/10 - **HIVER** : Du 01/11 au 31/03  
**ETE et HIVER** : toute l'année

Les déchetteries sont fermées les jours fériés

DECHETERIE	LUNDI	MERCREDI	VENDREDI	SAMEDI
ALLEGRE		14 h - 17 h		9 h - 12 h
CRAPONNE/ARZON	14 h - 18 h 14 h - 17 h	9 h - 12 h	14 h - 18 h 14 h - 17 h	14 h - 17 h
LA CHAISE-DIEU			9 h - 12 h	<b>NOUVEAU</b> Tous les samedis : 14 h / 17 h du 01/07 au 31/08
ST-PAULIEN	9 h - 12 h	14 h - 17 h		9 h - 12 h

### POUR L'ACHAT DE COMPOSTEURS (BIODECHETS)

Composteur de 340 litres : 29 € - Composteur de 800 litres : 49 €  
(paiement par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public)  
Les commandes devront se faire par téléphone (04 71 01 22 38)

## LES CONDITIONS D'ACCES

➤ A l'entrée de la déchetterie, le(la) gardien(ne) vous demandera de présenter un justificatif de domicile (territoire de la CAPEV).

**Sans ce justificatif, l'accès à la déchetterie vous sera  
SYSTEMATIQUEMENT REFUSE OU POURRA ETRE PAYANT**

➤ L'accès est interdit aux véhicules de plus de 3,5 tonnes PTAC (Tracteurs, camions).

## LES TARIFS

**Les dépôts de PAPIER / CARTON / METAUX / DEEE (petits et gros électroménagers) / PILES et ACCUMULATEURS / EMBALLAGES MENAGERS / TEXTILES / MOBILIERS sont gratuits.**

➤ **En 2024, l'accès aux 4 déchetteries reste gratuit pour tous les usagers.**

➤ **En 2025, l'accès sera payant pour les professionnels<sup>1</sup> pour les dépôts de : BOIS / GRAVATS / DECHETS VERTS / ENCOMBRANTS / PLASTIQUES / PLAQUES DE PLATRE ET AU AUTRES DECHETS ISSUS DU BTP.** Les tarifs évoluent chaque année selon l'indice de prix à la consommation. A titre d'exemple, pour 2024, ils s'établissent ainsi :

- Véhicules légers : 10,96 € HT par passage
- Véhicules légers + remorque : 21,05 € HT par passage
- Fourgons / camionnettes : 21,05 € HT par passage

Usagers hors Agglo : 8,51 € HT par passage

## DANS LES POUBELLES DE TOUS LES JOURS



**JE METS DANS UN SAC** ce qui vient du nettoyage normal des habitations et bureaux, les balayures et résidus (les centres issues de poêle ou cheminé en double sac), les débris de verre ou de vaisselle seulement en petite quantité.

**JE NE METS PAS** les déchets alimentaires (destinés au compostage) tout ce qui va en déchetterie et aux écopoints ou récolté par des organismes agréés (les agents ne collectent pas les conteneurs dont le contenu n'est pas conforme tel que : verre, cartons, plastiques, déchets végétaux, gravats, animaux morts, ...)

<sup>1</sup> Ne sont pas concernés les mairies, les services publics et autres administrations

## **ACTION SOCIALE**

### **Repas des Aînés**

Comme chaque année, la commune organise le traditionnel Repas des aînés, il a eu lieu le 26 novembre 2023.

Annie Filaire et Claude Tisseur, en charge de l'organisation, font le point sur le repas des aînés. Au total, 30 personnes étaient inscrites mais il y a eu deux désistements de dernière minute.

Pour mémo, tous les habitants de la commune de plus de 65 ans sont conviés au repas. S'ils ne souhaitent pas assister au repas, un colis leur est adressé. Vu la volonté de maintenir le lien social et de célébrer nos aînés ; vu que le colis était initialement mis en place pour ne pas défavoriser les personnes dans l'impossibilité de se déplacer ; Vu le fait que le repas est délaissé au profit du colis ;

Le conseil municipal décide :

- de maintenir le repas des aînés pour tous les résidents de la commune âgés de 65 ans et plus
- de fixer l'âge minimal pour pouvoir bénéficier du colis des aînés à 70 ans

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de valider cette proposition.

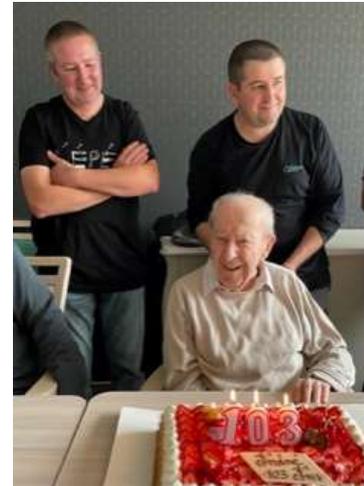
### **103 ans de M Soubeyre**



André Soubeyre, doyen de la commune de Saint-Pal-de-Senouire, a célébré ses 103 ans à l'Ehpad d'Allègre.

Né au Chomet le 30 juin 1921, André Soubeyre a, toute sa vie, vécu dans sa ferme, jusqu'au jour où il a décidé de rejoindre l'Ehpad d'Allègre, il y a quatre ans. Seul dans sa maison depuis le décès de son épouse et de sa fille unique, il avait des difficultés à s'organiser.

À 103 ans, le temps disparaît pour laisser place à des souvenirs, le passé devenant alors plus important que l'avenir. Le doyen a connu une vie de labeur avec ses joies, ses instants de bonheur et ses moments de tristesse et de douleur. Si son autonomie n'est plus ce qu'elle était, le centenaire garde de nombreux souvenirs en mémoire. Aujourd'hui, il se retrouve seul bien que ses deux petits-fils résidant à une dizaine de kilomètres viennent souvent le voir.



Pour célébrer son 103<sup>ème</sup> anniversaire, le personnel de l'Ehpad avait réservé une salle pour permettre à tous les membres de sa famille, petits-fils, neveux, nièces, beaux-frères, belles-sœurs et proches, de se réunir autour de lui.

Alain Fouillit, maire, accompagné d'un adjoint et de conseillers municipaux, était également présents. Une énorme pâtisserie trônait au milieu de la longue table, un goûter d'anniversaire ayant été organisé par une aide-soignante, également conseillère municipale.

Quelques discours ont été prononcés dont celui du maire qui, après avoir félicité le doyen, a rappelé qu'André Soubeyre avait longtemps et efficacement participé à la vie communale en qualité de conseiller municipal, puis d'adjoint. Divers cadeaux lui ont aussi été offerts.

(Claude Tisseur)



## Célébration de notre doyenne

Monsieur le Maire propose de célébrer également notre doyenne Mme Dioudounnat, dont l'anniversaire est à l'automne.

## VIE ASSOCIATIVE

### Bigue Bag

Une erreur s'est glissée dans le flyer. Sur la page Tarif, le numéro de téléphone indiqué est erroné. Pour tout renseignement ou réservations, merci de composer le **06.07.28.96.34**

### Association La Soupe

Justine Planchon intervient pour présenter l'association La Soupe, créée en décembre 2023, basée à Serres, sur la commune de St Pal de Senouire, qui a pour but de faire de l'animation sur la commune et dans les villages alentours. Elle est composée d'une dizaine de personnes dont 3 Saint-Palines. Voici les événements qui sont déjà passés :

- La soupe aux cailloux, qui a été un moment de convivialité autour du conte



- Une projection de court-métrage dans le cadre du festival du court-métrage



- Les 24 H du Geek les 04/05 mai 2024 :

- La soirée jeux/barbecue à l'esplanade



Cette association travaille en partenariat avec la bibliothèque municipale. Il est proposé de faire une convention tripartite entre la mairie, la médiathèque départementale et l'association La Soupe, afin que l'association La Soupe récupère la gestion de la bibliothèque ce qui permettrait à l'association de bénéficier des moyens de la médiathèque départementale et à la bibliothèque de bénéficier des moyens humains et financiers de l'association (ex de la Chaise-Dieu). Justine Planchon doit nous faire passer le modèle de convention tripartite afin que la question soit étudiée

A terme, l'association La Soupe aimerait investir le café multiservices en projet afin d'avoir la charge de la partie bibliothèque et de l'animation socio-culturel du lieu.

## Fête patronale

2023 : Le Maire fait le bilan de la Fête : une bonne fréquentation en dépit de la météo maussade. Le feu d'artifice a tout de même pu être tiré.  
Un problème intervenu lors de la marche a été traité en mairie.  
2024 : La fête a lieu les 24 et 25 août 2024 avec une nouveauté cette année : une randonnée VTT !

Organisée par le comité des fêtes et la municipalité

### FÊTE PATRONALE St Pal de Senouire 2024

*Samedi 24 Août*

- 17h: Randonnée pédestre
- 19h Repas Aligot saucisses à l'alambic
- 22h Bal gratuit Dj St Pal

*Dimanche 25 Août* **News !**

- 7h30 Rando vtt et marché artisanal
- 12h Repas Aligot saucisses à l'alambic
- 14h Concours de pétanque
- Jeux pour Enfants et bien plus encore !
- 17h Camion pizzas
- 22h Feu d'artifice et bal gratuit

Renseignements et inscriptions :

<b>Repas sur réservations:</b> Adulte 15€ Enfant 10€ 06.08.45.38.23 06.78.04.38.04 04.71.00.91.59	<b>Pétanque :</b> Toutes les doublettes seront primées <b>Rando VTT</b> 7h30 : 23 / 42 kms <b>VTT</b> : 06.77.81.93.77
--	---

IPNS

## NOUVEAU UTT LA SAINT-PALINE Saint- Pal de Senouire (près de la Chaise Dieu)

2 PARCOURS : 42 ET 23 KMS

# DIMANCHE 25 AOUT

REPAS À L'ARRIVÉE :  
SAUCISSES CUITES À L'ALAMBIC ET ALIGOT

Pour plus d'informations :  
Renseignements:joelfouillit@gmail.com ou au 06.77.81.93.77

## Téléthon

Comme chaque année un collectif de bénévoles a organisé une randonnée motos et quads ainsi qu'un repas dansant. Plus de 100 pilotes étaient au départ. La réussite de cette manifestation a permis de reverser plus de 3000 euros à l'AFM téléthon.  
Merci à tous les participants et aux organisateurs.



## Rôle d'affouage section de Clersanges Pissis Molimard Le Sap



- Coupe de bois : 2 coupes en 2024

Le conseil municipal de la Commune de Saint Pal de Senouire, suite à l'avis émis par les ayants droit et après délibération, décide d'établir le rôle d'affouage pour la forêt sectionale de la section de CLERSANGES MOLIMARD PISSIS LE SAP et pour l'année 2024 de la façon suivante :

Le partage aura lieu par feu, c'est à dire par chef de famille ou de ménage ;

CLERSANGES :

FOUILLIT Alain - LENNE Michèle - GIROUX Vivien - MONATTE Pierre.

PISSIS :

BEAUNE Robert - CHAPELLE Paul - FOUILLIT Marie Louise - FOUILLIT Pierre - BEAUNE Éric – BEAUNE Christian.

MOLIMARD :

TISSANDIER Roger.

LE SAP : Néant.



**BUDGET****Compte administratif, compte de gestion et budget prévisionnel**

Après présentation et vote, sont approuvés à l'unanimité :

- les comptes administratifs 2023 de la Commune et du CCAS

**BUDGET PREVISIONNEL COMMUNE 2024**

- les comptes de gestion 2023 de la Commune et du CCAS  
- les budgets prévisionnels 2024 de la Commune et du CCAS

Les taux municipaux restent inchangés pour 2024  
TFB : 31,72% // TFNB : 77.04% // TH : 9,24 %

<b>M 57</b>			
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
'011 Charges à caractère général	115 670.00	'013 Atténuations de charges	20.00
'012 Ch de personnels et frais assimilés	31 500.00		
'014 Atténuations de produits	42 509.00		
		70 Produits des services, domaine etc.	21 115.00
		73 Impôts et taxes	38 651.92
65 Autres charges de gestion courante	26 883.94	731 Fiscalité locale	59 201.00
		74 dotations et participations	82 859.00
		75 Autres produits de gestion courante	18 000.00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	216 562.94	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	219 846.92
66 Charges financières	1 333.30		
67 Charges spécifiques	-	77 Produits spécifiques	-
68 Dotations aux provisions, dépréciations			
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	217 896.24	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	219 846.92
'023 Virement à la section de fonctionnement			
'042 Opérations d'ordre entre sections	23 238.26	'042 Opérations d'ordre entre sections	5 901.35
'043 opérations d'ordre intérieur de la section		'043 opérations d'ordre intérieur de la section	-
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	23 238.26	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	5 901.35
D 002 Résultat reporté		R 002 Résultat reporté	15 386.23
<b>TOTAL des dépenses de fonctionnement</b>	241 134.50	<b>TOTAL des recettes de fonctionnement</b>	241 134.50
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
		13 Subventions d'investissement	75 784.00
		16 Emprunts et dettes assimilées	
20 Immobilisations incorporelles	20 000.00	20 Immobilisations incorporelles	
		204 Subventions d'équipement versées	-
		<b>RAR 2023 SUBVENTION AU BOUILLON</b>	25 000.00
21 immobilisations corporelles	125 563.71	21 immobilisations corporelles	
23 Immobilisations en cours	113 851.00	23 Immobilisations en cours	
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	259 414.71	<b>Total des recettes d'équipement</b>	100 784.00
		10 Dotations, fonds et réserves	143 386.22
		138 Autres subventions invest non transf	
16 Emprunts et dettes assimilées	10 533.00	16 Emprunts et dettes assimilées	500.00
<b>Total des dépenses financières</b>	10 533.00	<b>Total des recettes financières</b>	143 886.22
'040 opérations d'ordre entre sections	5 901.35	'021 Virement de la section de fonct	
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	5 901.35	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	23 238.26
D 001 solde d'exécution reporté		R 001 solde d'exécution reporté	7 940.58
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	275 849.06	<b>Total des recettes d'investissement</b>	275 849.06

## Adoption du Compte Financier Unique (CFU)

M. le Maire rappelle que la loi de finances 2024 a en effet généralisé le CFU (et donc la M57) à l'ensemble des collectivités, au plus tard sur les comptes 2026.

Le Compte Financier Unique (CFU) a vocation à devenir, au plus tard au titre de l'exercice 2026, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Le CFU sera un document comptable conjoint et se substituera au compte administratif et au compte de gestion, et constituera un document de synthèse reprenant les informations essentielles figurant actuellement soit dans le compte administratif, soit dans le compte de gestion.

Sa mise en place vise plusieurs objectifs :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière
- Améliorer la qualité des comptes
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable public, sans mettre en cause leurs prérogatives respectives

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le Conseil municipal :

DECIDE

- d'adopter le Compte Financier Unique pour les comptes 2024 de la commune et de l'ensemble de ses budgets annexes

## SUBVENTIONS COMMUNALES 2024

LA CH.DIEU	SUBVENTION COMMUNALE MAIRIE LCD BA...	65748	100,00 €
ECOLE ELEMENTAI	SUBVENTION ANNUELLES OCCE LCD ECO...	65748	100,00 €
COLLEGE LA CH D	SUBVENTION ANNUELLE FSE COLLEGE L...	65748	100,00 €
VIS.HOP.AL	SUBVENTION ANNUELLE VMEH ALLEGRE	65748	80,00 €
PARMI PARENTS E	SUBVENTION ANNUELLE PARMIS	65748	100,00 €
CHEVEUX ARGENT	SUBVENTION ANNUELLE LES CHEVEUX D ...	65748	80,00 €
ENSEMBLE C EST	SUBVENTION ANNUELLE ENSEMBLE C'ES...	65748	50,00 €
PECHE SENOUIRE	SUBVENTION ANNUELLE AAPPMA	65748	120,00 €
APAJH 43	SUBVENTION ANNUELLE APAJH 43	65748	50,00 €
ANC. COMBATTANT	SUBVENTION ANNUELLE ASS DDES PAG E...	65748	100,00 €
ADMR LCD ALL	SUBVENTION ANNUELLE ADMR	65748	100,00 €
ADAPEI	SUBVENTION ANNUELLE ADAPEI43	65748	80,00 €
ACCA	SUBVENTION ANNUELLE ACCA	65748	100,00 €
CCAS ST PAL	SUBVENTION FCT CCAS	657363	2 343,94 €
			3 503,94 €

## **AFFAIRES COURANTES**

### **Référent déontologue**

La loi 3DS a prévu la possibilité pour tout élu local de pouvoir « consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques » consacrés dans la Charte de l'élu local. Le décret d'application du 6 décembre 2022 prévoit les modalités et les critères de désignation du référent déontologue de l'élu local. Il précise ses obligations et les moyens dont il peut disposer pour exercer ses missions.

Une liste a été fournie par l'AMF, seules deux personnes se trouvent en Haute-Loire. Le conseil municipal a choisi à l'unanimité Maître Gérard PAYET qui, suite à notre demande, a accepté d'assumer ce rôle.

### **Aide Façade**

Le Maire rappelle que la communauté de communes des Rives du Haut Allier, peut accompagner les communes dans la mise en œuvre d'un dispositif d'aide au ravalement de façade.

Pour en bénéficier, une contractualisation entre la commune et la CCRHA est indispensable.

Après délibération et vote, le Conseil Municipal vote à l'unanimité CONTRE car le budget communal ne le permet pas.

### **Mise à jour tarifs location de la salle des fêtes**

Le Maire rappelle que le matériel hifi/vidéo qui a été installé dans la salle des fêtes peut être mis à disposition lors de la location de la salle.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter le montant de la caution à 650 EUR pour la location de la salle et 900 EUR pour la salle et la cuisine.

### **DVD La Verrue**

Claude Tisseur a filmé la destruction de l'immeuble situé en bord de route, communément appelé « La Verrue » et propose de réaliser des DVD sonorisés en souvenir.

Ces DVD seront offerts aux habitants de la commune

et en vente pour les autres personnes intéressées au prix de 7 EUR.

### **Remerciements**

Le Conseil Municipal remercie chaleureusement Annie Filaire pour son implication, notamment dans la décoration de tables qu'elle a réalisée lors du repas des aînés et des vœux du Maire et Gilles Vessayre pour l'entretien de l'église.

### **Recensement**

Le Maire fait lecture du courrier reçu de l'INSEE qui fixe à 115 la population totale de St Pal de Senouire à compter du 01/01/2024.

### **Eclairage public**

De nouvelles lampes sont en panne à Védières et sur la façade de la Mairie. L'entreprise Baylot s'en charge. De plus, les lampes situées dans les villages de Valiop, Molimard et le Chomet sont des lampes à vapeur de mercure qu'il faut changer.

Une étude va être réalisée.

### **Regroupement des tournées de la Poste**

Le courrier ci-dessous sera adressée à la Poste :

*Madame, Monsieur,*

*A la suite du réaménagement des tournées de distribution du courrier, nous souhaitons vous exprimer notre mécontentement de voir supprimer un emploi par le regroupement des tournées et donc de voir des horaires décalés sans information préalable auprès des usagers.*

*Nous espérons que par la suite, d'autres changements qui viseraient à supprimer un passage quotidien n'interviendront pas.*

*En effet, notre commune est une commune rurale dans laquelle résident beaucoup de personnes âgées vivant seules et sans moyen de locomotion.*

*Nous déplorons sincèrement que les intérêts économiques prévalent sur l'humain.*

### **Ligne HTA située entre les hameaux « Les Moulins » et « Aubignac »**

Le courrier ci-dessous a été adressé à ENEDIS – Mme Castex et SDE 43 – M Bringer :

Madame, Monsieur,

Suite aux évènements climatiques de ces dernières années, le hameau « Le Chomet » (commune de Saint-Pal-de-Senouire) ainsi que plusieurs villages de la commune de Monlet ont subi une coupure d'électricité d'environ 40 heures.

Cet incident est dû à une rupture de la ligne HTA située entre les hameaux « Les Moulys » (commune de Sembadel) et « Aubignac » (commune de Monlet). Ce problème est récurrent sur cette portion de ligne HTA qui est la seule à ne pas être enterrée et qui pose problème à chaque coup de vent.

Nous vous demandons donc de bien vouloir envisager la mise en sous-terrain de ladite ligne. Dans l'attente d'une réponse favorable de votre part, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Gilles Vessayre fait lecture du courrier reçu en réponse à la demande de la municipalité de faire enfouir la ligne HTA située alimentant le hameau Le Chomet qui donne, malheureusement une réponse défavorable.

La ligne ne sera donc pas enfouie.

### Mise à disposition du matériel communal

A la suite de mise à disposition du matériel communal, celui-ci nous a été rendu endommagé. Le conseil décide, que dorénavant, le matériel ne sera plus mis à disposition.

### CEREMONIES DES 11 NOVEMBRE ET 8 MAI

Président PGCATM : Jean Paul NOYEL

Le Conseil Municipal et l'Association des PGCATM ont invité la population, les enfants de la commune, les gendarmes et les pompiers à participer aux commémorations du 11 novembre 2023 et du 8 mai 2024 PLACE DE LA MAIRIE. A la suite de ces cérémonies, la municipalité a offert le verre de l'amitié



## ACCA DE SAINT PAL DE SENOUIRE

La saison 2023/2024 de l'ACCA se solde par un résultat satisfaisant, au cours de laquelle les 23 chevreuils attribués ont été prélevés.

De même 8 sangliers ont été abattus mais là malheureusement plusieurs chiens ont été blessés dont certains n'ont pas survécu aux blessures et coups de hures reçus lors des confrontations avec les suidés. Nous remercions les collègues qui tout au long de la saison font le pied, ne rechignant pas devant l'effort physique où pendant des demi-journées entières ils battent notre commune pour fermer un animal ou une compagnie et permettent à tous d'avoir le plaisir d'écouter de magnifiques menées tout en régulant l'espèce.

Il faut rajouter à ce tableau 2 lièvres, 4 bécasses et quelques faisans.

Au début de la saison nous avons eu la joie et la chance de partager de précieux moments avec feu notre ami Raymond GIROUX fondateur et Président de notre ACCA pendant plus de 20 ans. Nous tenons à témoigner à toute sa famille nos plus sincères condoléances et toute notre empathie.

Lors de notre assemblée générale présidée par Emmanuel GAGNAT le bureau à été reconduit pour la saison à venir dans son intégralité.

Espérant que celle-ci continue dans la bonne humeur et le respect de tous.

Nous avons la chance de vivre et d'évoluer dans une magnifique commune sachons tous ensemble la préserver pour que nous y trouvions toujours autant de plaisir dans nos diverses activités.

Emmanuel GAGNAT Président.



SOCIETE DE PECHE DE SAINT PAL DE SENOUIRE

---

Président Pascal CORNUT  
Administrateur à la Fédération de Pêche de la Haute-Loire

En 2023, l'AAPPMA (Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques) comptait 209 membres.

Je voudrais tout d'abord revenir sur cet épisode marquant de l'année écoulée. La pêche a subi une deuxième sécheresse en 2023 après celle d'historique de 2022. Une sécheresse qui n'a pas trop impacté la population piscicole. En effet, nous sommes à 900 mètres d'altitude et il y avait toujours un filet d'eau, si minime qu'il soit, pour alimenter en oxygène les différents trous d'eau.

Afin de préserver le patrimoine piscicole, notre réseau a été particulièrement mobilisé sur le terrain grâce aux équipes de bénévoles très actives, ce qui démontre bien l'engagement associatif.

De Juillet 2023 à Juin 2024, de nombreuses actions ont été réalisées telles que :

- L'Assemblée générale de l'AAPPMA du Samedi 17 Février 2024 restera dans les annales ! 37 personnes ont assisté à l'Assemblée Générale de la Société de Pêche de la Haute-Senouire dans la salle polyvalente de Saint Pal de Senouire fraîchement rénovée. Parmi l'assistance, de nombreux élus avaient répondu présents à l'invitation : le Député Jean-Pierre Vigier, le Président de la Fédération Départementale de Haute-Loire, Lionel Martin, la vice-présidente du Parc Livradois-Forez et Maire de Berbezit, Nathalie Boudoul, ainsi que le Maire de Saint Pal, Alain Fouillit et ses adjoints Claude Tisseur et Gilles Vessayre. Et enfin et c'est une première, Le Premier VICE-PRÉSIDENT de la Fédération Nationale de Pêche en France, Monsieur Jean-Paul Doron, en charge des poissons migrateurs était présent dans notre petite commune de Saint Pal grâce à l'invitation du Président Fédéral Lionel Martin et du président de l'AAPPMA de Saint Pal, Pascal Cornut également administrateur au conseil d'administration de la Fédération Pêche de la Haute-Loire. A noter la présence de l'AAPPMA de Brioude suite à la pollution de 2021 et également de Laurent Sagnol agent de l'OFB.
- Comptage de frayères.
- Des travaux de suppression d'embâcles et de ripisylve ont été effectués sur la Senouire  
Vidange du plan d'eau de La Tour à La Chaise-Dieu.
- Salon du tourisme.
- Fête de la Pêche pour les enfants.
- Pêche électrique.
- Débroussaillages des abords du plan d'eau du Breuil à La Chaise-Dieu.
- Des lâchers de truites surdensitaires sur la Senouire, l'étang de Berbezit et le plan d'eau du Breuil.
- De nombreux contrôles réalisés par notre garde-pêche particulier Jean-Gilles Rix.
- 

Comme à son habitude, le Président Pascal CORNUT souhaite conclure cet exposé en remerciant tous les bénévoles qui participent aux différentes tâches et au bon déroulement de la vie dans l'Association.



1-Débroussaillage des rives du plan d'eau du Breuil le 25 Juin 2023.



Senouire au pont du breuil à Saint Pal le 12 Sept 2023 suite sécheresse.(1)



AG du 17 Février 2024



4-Bétise humaine Mars 2024. Le ruisseau de Combres à l'intersection de la Senouire



Fête de la pêche 1er Juin 2024

## COMITE DES FÊTES



### ***Comité des fêtes de Saint Pal de Senouire***

**Siège social : chez le Président Vivien GIROUX**

**Clersanges – 43160 SAINT PAL de SENOUIRE - ☎ 04 71 00 06 79 (H.R.)**

Il y a quelques années cette question vous a été posée : Barthélemy, vous connaissez ? Et bien je la renouvelle !

Non, pas votre voisin, votre cousin ou votre beau-frère ! Non, Barthélemy, l'apôtre ? Il a partagé beaucoup de choses avec Jésus. Il est allé en Inde, au-delà du Gange prêcher l'Évangile et la Bonne Parole. Vous voyez qui c'est, maintenant ?

Aujourd'hui, c'est le Saint Patron des bouchers, des tanneurs et des relieurs. Mais peut-être est-il passé un jour près de notre commune... car il en est aussi le Saint Patron. On l'honore le 24 août de chaque année ici comme en beaucoup d'autres lieux au monde. Croyants, non croyants, c'est un fait : la Saint-Barthélemy, c'est le 24 août !

En plus cette année le comité fête ses 16 ans d'existence en même temps que la commune fête les 78 ans de son éponymie à la rivière ! En effet en juin 2008 le comité a vu le jour à l'initiative de son président Vivien GIROUX aidé en cela par un groupe de bénévoles actifs, et en juin 1946 Saint Pal de Murs a disparu au profit de la Senouire !

Alors le Comité des Fêtes en profite pour célébrer ces deux événements. Cela se passe toujours le week-end suivant cette date patronale du 24. Cette année, ce sera les 24 et 25. Notre Comité ne déroge pas. Alambic, Aligot, Attractions, Animation et bien sûr pétanque avec des lots exceptionnels ! Et on fêtera notre commune à d'autres périodes de l'année, tant qu'on y est, pour ne pas tomber dans l'oubli. Janvier, entre nous pour la nouvelle année, Mars pour le repas de printemps ouvert à tous, comme en Octobre pour les agapes d'automne.

Nous ne prêchons pas la bonne parole. Quoi que... Nous voudrions simplement que tous se joignent amicalement et joyeusement à nos festivités. Cela permet de montrer que notre commune est toujours là, pleine de vitalité, de vie et de joie de vivre. Et que lors de ces événements nous attendons des millions de visiteurs à chaque manifestation ! *(sur plusieurs années, cela va de soi !)*

Rendez-vous donc fin août pour fêter dignement ce martyr dont les reliques reposent à Rome et à Toulouse, mais que Saint Pal honorera le Dimanche soir par un feu d'artifice géant offert par la municipalité.

Tout ce dont je viens de parler s'est déjà déroulé en 2023 et ce fut de superbes fêtes quand on parle non seulement du week-end alambic mais également des soirées choucroute et truffade où la population de la commune faisait plus que doubler. Les photos ci-jointes en témoignent. Donc, recommençons cette année ! Bonne ambiance et bonheurs pour toutes celles et ceux qui y participeront !

***Cordialement, les membres du Comité des Fêtes***

# Retour en images Choucroute 2024



# Fête patronale 2023





# Vœux Janvier 2024



## Exemples

### 1 aller :

"De chez moi à Saugues pour faire des courses, sans retour"

J'utilise 1 trajet et je paie 5€

**Si covoiturage : 1 trajet et 2 € par personne**

### 1 aller-retour :

"De chez moi à Paulhaguet pour une consultation médicale, j'arrive à 9h00 et je repars à 9h40, le taxi m'attend 1h00 maximum, si je dépasse, je paie un supplément"

J'utilise 2 trajets et je paie 10€

**Si covoiturage : 2 trajets et 4 € par personne**

### 2 allers-retours :

"De chez moi à Langeac pour me rendre au marché, j'arrive à 8h30 et je repars à 12h00, pas d'attente du taxi"

J'utilise 4 trajets et je paie 20€

**Si covoiturage : 4 trajets et 8 € par personne**



### Réservation au 06 72 04 04 48

du lundi au vendredi  
de 8h00 à 12h00  
Pas de commande le  
jour même

1 aller = 1 trajet 5€  
1 aller-retour = 2 trajets 10€  
2 allers-retours = 4 trajets 20€

Le reste de la course est payé par  
la Communauté de Communes

(ex. course 83 € aller-retour  
= 10€ pour l'utilisateur  
et 73 € pour la Communauté)

Vous êtes transportés  
par des **sociétés de  
taxis du territoire !**

Ce service est organisé  
par la Communauté de  
Communes des rives du  
Haut-Allier



## TRANSPORT À LA DEMANDE

des rives du Haut-Allier

Service  
**COLIBRI**



## Pour quoi faire ?

Vous avez besoin d'un transport pour aller au marché, pour faire vos courses, pour une visite amicale, pour une consultation médicale, pour un emploi, pour des démarches administratives, et pour bien d'autres raisons.

Faites appel à COLIBRI

## Mes destinations

 Je peux me rendre sur les 60 communes du territoire pour tous mes besoins (voir carte) :

Le trajet = 5 € peu importe le nombre de km, sans supplément

 Je peux me rendre hors territoire uniquement pour les motifs suivants :

Consultations médicales - Démarches administratives - Gares  
Prise en charge des premiers 25 km

ex. : J'ai un rendez-vous administratif à Brioude et j'habite Langeac, la distance est de 30 km

Le trajet = 5 € (25 km) + supplément (5 km)

## Mes suppléments tarif taxis

- Dépassement du temps d'attente d'une heure
- Dimanche et jour férié
- Route enneigée
- Prise en charge d'un 5ème passager
- Bagage ou animal volumineux
- Tarif nuit :
  - 19h à 7h du 1er avril au 30 septembre
  - 19h à 8h du 1er octobre au 31 mars

Je commande  
j'appelle le  
**06.72.04.04.48**



## Fonctionnement

Mes droits  
changent à partir de janvier 2024

- 12 trajets par trimestre (renouvelables tous les trimestres, perdus si non utilisés)
- 1 aller = 1 trajet 5 €
- 1 aller-retour (+1h d'attente maximum) = 2 trajets 10 €
- 2 allers-retours (sans attente) = 4 trajets 20 €
- Covoiturage = 2 €



## En cas d'annulation je préviens au plus tôt

Dans le cas où j'annule ma réservation, je préviens au plus tôt le service COLIBRI. Si j'annule au dernier moment et que le taxi arrive devant chez moi, un rappel des règles me sera fait. Si cela se reproduit, je paie le déplacement du taxi et un trajet me sera déduit. L'utilisation du service pourra être suspendue si le paiement n'est pas honoré.